

 Ville de Montréal Service du capital humain Description de tâches	Col bleu		
	Titre	Code	Ancien code

PEINTRE - ARRONDISSEMENTS		60703078	15
---------------------------	--	----------	----

### NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'exécution de tâches spécialisées dans le domaine de la peinture, entre autres, le mélange et l'harmonisation des couleurs, l'application de la peinture et autres enduits selon les règles du métier. Le titulaire accomplit les tâches de plâtrage que requièrent l'entretien, la réparation et la réfection des édifices municipaux.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale et l'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. L'employé est principalement tenu d'appliquer, selon les règles du métier, la peinture, la teinture, le vernis et autres enduits appropriés sur des surfaces de différentes natures. A cette fin, il doit pouvoir préparer les surfaces, mélanger la peinture et harmoniser les couleurs. Un employé de rang supérieur vérifie son travail. La fonction implique la conduite d'un véhicule motorisé.

### EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Nettoie, lave, répare et ponce les surfaces à rénover ou à rafraîchir.
2. Masque les noeuds, remplit les interstices et les trous.
3. Enlève l'ancien enduit à l'aide d'un grattoir, d'un décapant liquide ou d'une lampe à souder et à l'occasion sur les pièces du mobilier et des équipements municipaux.
4. Répare des bris mineurs sur divers types de murs.
5. Peinture en partie ou au complet les bâtiments municipaux et les dépendances; applique les laques, les peintures avec les équipements fournis.
6. Applique le plâtre sur les nouveaux murs de gypse.
7. Mélange la peinture, harmonise les couleurs.
8. Applique selon les règles du métier, les couches d'apprêt et les couches de finition à l'aide de pinceaux, de rouleaux et à l'aide de pistolets.
9. Nettoie et entretient les pistolets, vibrateurs et autres outils et accessoires utilisés; voit à la réparer dans le cas de défauts mineurs.
10. Nettoie, décape, teint et vernit les meubles.
11. Exécute différentes techniques dans l'exécution de ses travaux de peinture et en plâtrage.
12. Conduit un véhicule approprié pour accomplir ses tâches.

Ag  
BL



QUALITÉS REQUISES

BONNE CONNAISSANCE :

- des teintures, vernis, laques, peintures et autres enduits, de leurs propriétés et des méthodes modernes d'application;
- des techniques de préparation des couleurs;
- de la préparation des surfaces, à refaire ou à rafraîchir;
- de l'outillage utilisé dans l'exercice du métier et de son entretien;
- des risques du métier et des mesures préventives.

HABILETÉ OU APTITUDE :

- à utiliser du matériel varié tel que aspirateurs, compresseurs, pistolets, sableuses, escabeaux, câbles et palans;
- à harmoniser les couleurs;
- à travailler en hauteur;
- à travailler avec des manuels d'entretien.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION :

- détenir un D.E.P. en peinture en bâtiment et/ou un certificat de qualification D.E.P. en plâtrage reconnu;
- posséder un permis de conduire nécessaire à l'exécution de la fonction.

EXPÉRIENCE :

- quelques expérience en qualité de plâtrier et/ou de peintre ou toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
<i>Sophie Gregoire</i>	<i>2007</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>[Signature]</i>

*peintre  
Bent Leduc*

*[Signature]*